**35ème session du Groupe de travail de l’Examen périodique universel**

**(20 – 31 janvier 2020)**

**Kiribati**

**Intervention du Représentant Permanent de la France**

Genève, le lundi 20 janvier 2020 (après-midi)

Merci, Madame la Présidente.

Je remercie la délégation du Kiribati pour la présentation de son rapport.

La France salue les avancées au Kiribati, notamment la ratification récente de la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. Pour autant, la situation des droits de l’Homme reste préoccupante. La France invite le Kiribati à suivre les recommandations suivantes:

1. Ratifier le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels ;
2. Dépénaliser les relations sexuelles entre adultes consentants de même sexe et continuer de lutter contre les violences fondées sur le genre ;
3. Assurer les droits et la santé sexuels et reproductifs en mettant en œuvre des programmes de santé sexuelle accessibles à tous et en développant l’éducation sexuelles dans les programmes scolaires ;
4. Poursuivre les efforts afin de combattre toutes les violences à l’encontre des enfants en abrogeant l’article 226 du code pénal qui autorise l’administration de « châtiments raisonnables ».

Je vous remercie./.